

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN



COMMUNE DE JEBSHEIM
Tél : 03 89 71 61 40
commune.jebsheim@wanadoo.fr

ARRETE n° 39/2020

31 août 2020

Arrêté du Maire

PRONONÇANT LA PROLONGATION DE LA FERMETURE PROVISOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de Jebsheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2,

Vu le plan de déconfinement présenté par le 1^{er} ministre le 28 avril 2020 prévoyant l'autorisation de réouverture des bibliothèques à compter du 11 mai 2020

Considérant l'état de risque sanitaire lié à la propagation du virus COVID-19

Considérant que le protocole sanitaire à mettre en œuvre pour rouvrir la bibliothèque municipale ne peut être opérationnel à ce jour

Considérant qu'au titre de l'article susnommé, il appartient au Maire de prendre le soin de prévenir, par des précautions convenables, les maladies épidémiques ou contagieuses,

Vu l'urgence

ARRETE

Article 1 : La bibliothèque municipale restera fermée à compter du 1^{er} septembre 2020 et cela jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Cet arrêté sera affiché aux portes de la bibliothèque.

Article 4 : Les autorités territoriales compétentes sont chargées de l'exécution du présent arrêté

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation de cet arrêté :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Jebsheim
- Les responsables concernées par les présentes dispositions

Jebsheim, le 31 août 2020
Le Maire,
Joël HENNY



Affiché-Notifié
Jebsheim, le

01 SEP 2020